REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ALLIER

65/2025

MAIRIE DE SAINT-YORRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 28/11/25
Date d'affichage 28/11/25
Nombre de conseillers : En exercice : 22 / Présents : 13 / Votants : 19

L'an deux mil vingt-cinq, le vendredi 5 décembre à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-YORRE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Maire.

Etaient présents :
M. KUCHNA Joseph
M. NOCART Eddy
Mme METENIER Patricia
Mme FERNANDEZ Maryline
M. DEBOST Anthony
M. LABONNE Gérard
Mme GRIMARD Eliane
M. MARCAUD Hugues
M. CONIL Gaël
Mme GUERRY Laure
M. DESFEMMES Didier
Mme VERNIS Cécile
Mme GONZALEZ Sylvie

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Mme MOUBAMBA Stéphanie a donné pouvoir à M. MARCAUD Hugues
M. CORRE Patrice a donné pouvoir à Mme GUERRY Laure
Mme BRUYERE Mireille a donné pouvoir à M. LABONNE Gérard
Mme COULON Sylvie a donné pouvoir à M. DESFEMMES Didier
Mme LAFARGE Audrey a donné pouvoir à M. KUCHNA Joseph
M. DE SOUZA Bertrand a donné pouvoir à M. DEBOST Anthony

Absents :
M. RENÉ David
M. DIFALLAH Azdine
M. BAUDON Julien

Joseph KUCHNA, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal à 20H30.
Il procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombre 13 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 22, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. Eddy NOCART est élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

18- RCVCB Département/Ville de Saint-Yorre : actualisation du plan de financement des travaux communaux et des planifications annuelles

Rapporteur / Eddy NOCART

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°5/2022 en date du 4 février 2022 par laquelle la Commune de Saint-Yorre avait adhéré au dispositif départemental de Reconquête des Centres-Villes et Centres-Bourgs (contrat RCVCB), permettant d'obtenir des aides du Département de l'Allier et de l'Agglomération, en vue de financer plusieurs projets situés en cœur de ville, à l'intérieur du périmètre de centralité ;

Vu les modifications déjà été apportées mais considérant la nécessité de modifier une nouvelle fois le contrat RCVCB liant la Commune de Saint-Yorre au Département de l'Allier, consistant en un ajustement des actions annuelles 2024, 2025 et 2026, et par voie de conséquence des montants de subventions afférentes ;

REÇU EN PREFECTURE
le 09/12/2025
Application agréée E-legalite.com
03_DE-003-210302642-20251209-DELIB65_25-

Considérant que le montant total des travaux du contrat RCVCB s'élèverait désormais à 2 645 484,89 €, pour un montant de subvention attendu de 787 865,71 € de la part du Département (plafond à 900 000 €).

Reconquête centre ville centre bourg - Commune de Saint-Yorre
Synthèse du plan de financement prévisionnel

Année	Dépenses	Orientations	Montant € HT	Financement prévisionnel									
				Département		Etat		Agglomération		Région		Commune	
				Subvention	Taux	Subvention	Taux	Subvention	Taux	Subvention	Taux	Reste à charge	Taux
2022	Phase 1 - Travaux RD906E (de l'étude notariale jusqu'à rue Chanlon)	Cadre de Vie	897 062,74 €	269 118,82 €	30,00%	- €		179 413,00 €	20,00%	- €		448 530,92 €	50,00%
TOTAL 2022			897 062,74 €	269 118,82 €	30,00%			179 413,00 €	20,00%	- €		448 530,92 €	50,00%
2023	Réhabilitation d'un bar-restaurant (MO)	Vitalité	19 155,00 €	5 746,50 €	30,00%	- €			0,00%	- €		13 408,50 €	70,00%
	Réhabilitation maison des associations - tranche 1	Vitalité	34 572,13 €	10 371,64 €	30,00%	- €				- €		24 200,49 €	70,00%
TOTAL 2023			53 727,13 €	16 118,14 €	30,00%	- €		- €	0,00%	- €		37 608,99 €	70,00%
2024	Réhabilitation maison des associations - tranche 2	Vitalité	3 436,87 €	2 062,12 €	60,00%	- €				- €		1 374,75 €	40,00%
	Réfection extérieure de l'église	Cadre de vie	65 000,00 €	39 000,00 €	60,00%							26 000,00 €	40,00%
	Phase 3 - Travaux RD906E (de la rue Chanlon jusqu'à l'école de musique)	Cadre de Vie	616 990,65	187 566,63	30,40%			88 647,00	14,37%			340 777,02 €	55,23%
TOTAL 2024			685 427,52 €	228 628,75 €	33,36%	- €		88 647,00 €	12,93%	- €		368 151,77 €	53,71%
2025	Réhabilitation du logement 8 rue de la liberté	Habitat	114 267,50 €	17 000,00 €	14,88%			23 942,00 €	20,95%			73 325,50 €	64,17%
TOTAL 2025			114 267,50 €	17 000,00 €	14,88%			23 942,00 €	20,95%	20,95%		73 325,50 €	64,17%
2026	Réhabilitation de 6 logements 21 rue de la libération	Habitat	200 000,00 €	20 000,00 €	10,00%							180 000,00 €	90,00%
	Réhabilitation d'un bar-restaurant (travaux)	Vitalité	195 000,00 €	117 000,00 €	60,00%							78 000,00 €	40,00%
	Réhabilitation d'un logement au dessus du bar restaurant	Habitat	100 000,00 €	60 000,00 €	60,00%				0,00%			40 000,00 €	40,00%
	Aménagement salle de réceptions (grange)	Vitalité	200 000,00 €	50 000,00 €	25,00%							150 000,00 €	75,00%
	Réhabilitation de la Salle Aragon	Vitalité	200 000,00 €	10 000,00 €	5,00%							190 000,00 €	95,00%
TOTAL 2026			895 000,00 €	257 000,00 €	28,72%	- €		- €	0,00%	- €		638 000,00 €	71,28%
TOTAL GENERAL			2 645 484,89 €	787 865,71 €	29,78%	- €	0,00%	292 002,00 €	11,04%	0,21 €		1 565 616,97 €	59,18%

793 645,47
5 779,75

cadre de vie	1 579 053,39	60%
habitat	414 267,50	16%
vitalité	652 164,00	25%
	2 645 484,89	100%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le tableau actualisé des actions inscrites au contrat RCVCB (Reconquête Centre-Ville Centre-Bourg) de la commune de Saint Yorre, d'approuver l'avenant qui en découle ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant avec le Département.

Vote **POUR** à l'unanimité

Fait à Saint-Yorre, le 9 décembre 2025,

Le Maire,

Joseph KUCHNA

MAIRIE DE SAINT-YORRE (Allier)

Le Secrétaire de séance,

Eddy NOCART

REÇU EN PREFECTURE
le 09/12/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-003-210302642-20251209-DELIB65_25-